

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-7-chem](#) | [\[Exécutions publiques ?\]](#) [ItemMittermaier. De la peine de mort. Trad. 1865. \[photocopie\]](#)

Mittermaier. De la peine de mort. Trad. 1865. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0138

SourceBoite_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Mittermaier, De la peine de mort d'après les travaux de la science, les progrès de la législation et les résultats de l'expérience 1865](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb309545965>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mittermaier, Carl Joseph Anton (1787-08-05 -- 1787-08-05)

TITRE De la peine de mort d'après les travaux de la science, les progrès de la législation et les résultats de l'expérience

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1865

EDITEUR Paris : Marescq aîné , 1865

et à la bigamie. En 1844, une femme fut condamnée à mort pour un troisième adultère ; la peine de mort fut aussi prononcée pour bestialité dans chacune des années 1844, 1845, 1851. En Suède, le nombre des condamnations prononcées et même exécutées était récemment encore considérable (1), et même de nos jours il est grand : 85 personnes, parmi lesquelles on comptait 36 femmes, furent condamnées en 1850, 85 le furent en 1851, 84 en 1852, 87 en 1853, 89 en 1854. (Voyez, pour l'exécution des jugements, le § VIII.) Dans la Norwège (2), 3 personnes furent condamnées à mort en 1856, 3 en 1857. On trouve une seule condamnation dans chacune des années 1858 et 1859, et 3 en 1860. Toutes ces condamnations furent prononcées pour assassinat accompagné fréquemment d'autres crimes, par exemple : en 1857, le vol avec violence, le vol simple, la fabrication de fausse monnaie. En 1860, une des condamnations à mort s'appliquait à un crime commis en 1838. En 1856, une jeune fille fut condamnée pour avoir tué son père, à cause des mauvais traitements qu'il avait fait subir à sa mère. Elle voulait mettre sa mère, qu'elle aimait, à l'abri de ces mauvais traitements.

Il est important aussi de rendre compte des condamnations à mort prononcées dans deux grands États de l'Italie, le royaume de Naples et le Piémont (3). Naples a une statistique officielle (4) embrassant la période de 1831 à 1850 : le nombre des condamnations est de 644, et comprend 23 paricides, 160 assassinats d'un époux par l'autre, 19 empoisonnements, 229 assassinats ordinaires, 41 viols suivis de meurtre, 186 vols qualifiés suivis de meurtre. Les nombres varient beaucoup suivant les années : on compte 79 condamnations en 1831, 109 en 1832, 95 en 1833 ; elles se réduisent, pour les années 1836, 1849, 1850, à 30 et à 36. En 1851, il y

(1) La statistique officielle porte 20 condamnations exécutées en 1830, 21 en 1831, 21 en 1836, 16 dans chacune des années 1834 et 1835, et 15 en 1837. V. *Archives du droit crim.*, 1840, p. 153.

(2) Le code pénal de la Norwège, promulgué en 1812, est moins sévère, et ne punit de mort qu'un petit nombre de crimes.

(3) Il est impossible d'avoir une statistique exacte pour les États de l'Église et le duché de Modène. Pour la Toscane, se reporter plus haut.

(4) *Statistica penale comparata per l'anno 1850-1851.*



